

**PROCES VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S**

**Du lundi 24 mars 2025 à 19 H 00**

**ÉTAIENT PRÉSENTS (rayer les membres absents) :**

DHERBECOURT Muriel	<del>ANDREOLI Joséphine (P)</del>
PEYRO Brigitte	<del>DUBROEUCQ Sylvie (P)</del>
SORET Mariève	<del>PIBERNUS Françoise</del>
ROUSSEL Cédric	VIGNAL Caroline
VILAR Géraldine	ODE Yannick
LUSTREMAN Ludivine	<del>LLORET Michel</del>
GOUMENT Carole	

**ÉTAIENT ABSENTS (rayer les membres présents) :**

<del>DHERBECOURT Muriel</del>	ANDREOLI Joséphine
<del>PEYRO Brigitte</del>	DUBROEUCQ Sylvie
SORET Mariève	PIBERNUS Françoise
ROUSSEL Cédric	<del>VIGNAL Caroline</del>
VILAR Géraldine	<del>ODE Yannick</del>
<del>LUSTREMAN Ludivine</del>	LLORET Michel
<del>GOUMENT Carole</del>	

**PROCURATIONS :**

Sylvie DUBROEUCQ à Brigitte PEYRO

Joséphine ANDREOLI à Carole GOUMENT

***Madame Carole GOUMENT a été désigné(e) comme secrétaire de séance***

***Début de la séance : 19 heures 00 minute (s)***

Madame la Présidente/Madame la Vice-Présidente demande à l'ensemble des membres présents, s'ils acceptent la présence de GRIOTTI Christelle, secrétaire en charge du Ccas au niveau de la commune.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame la Présidente /Madame la Vice-Présidente demande au conseil d'administration le rajout d'un point à l'ordre du jour à savoir : point 2 « Approbation du compte financier unique 2024 », en lieu et place de : approbation du compte administratif et du compte de gestion (2 points remplacés par 1 point)

Vote pour : 9

Vote contre :

Abstention :

Madame la Présidente /Madame la Vice-Présidente informe qu'il faut procéder à l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du centre communal d'action sociale du 02/12/2024.

Vote pour : 9

Vote contre :

Abstention :

### **1) Approbation du compte financier unique 2024**

Madame la Vice-Présidente présente le compte administratif 2024

Le compte administratif 2024 présente les soldes suivants :

#### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 9 083,01
- Recettes : 10 000,00
- Solde : 916.99

Résultat de clôture :

NATURE	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice N	916.99
Résultat reporté N-1	4 539,11
Résultat de clôture	5 456,10

Il est proposé au conseil d'administration de :

- Approuver le Compte Financier Unique 2024
- Donner pouvoir à Mme la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Il est proposé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'approuver le compte financier unique,

Vote pour : 9

Vote contre :

Abstention

### **2) Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024**

Délibérant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 et après examen du Conseil d'administration de l'exercice considéré,

Il est proposé au Conseil, après en avoir délibéré, d'affecter la somme de 5456.10 € à la ligne 002 – excédent reporté de fonctionnement.

Vote pour : 9

Vote contre :

Abstention

### **3) Vote du budget primitif 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Madame la Vice-Présidente présente au Conseil d'administration le projet de budget primitif pour l'année 2025.

Considérant que les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 20 756.10 €

Il est proposé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, de :

- De voter le budget primitif tel qu'il lui est présenté
- Autoriser Madame la Présidente ou Mme la Vice -Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour : 9

Vote contre :

Abstention :

### **4) Remboursement Madame PEYRO Brigitte**

Madame la Présidente explique que suite à un problème avec la carte Gifi de la commune, Madame PEYRO Brigitte a dû faire l'avance pour l'achat des nappes et serviettes du repas des aînés le 25 février 2025 pour un montant de 38.10€.

Il est proposé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, de :

- Rembourser les frais à Madame PEYRO Brigitte dont le montant s'élève à 38.10 euros.
- Autoriser Madame la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour : 8

Vote contre : 0

Abstention : 0

### **5) Activité intergénérationnelle : CALECHE avec le centre de loisirs 21 mai 2025**

Madame la Vice-Présidente propose une animation « calèche » réservée aux enfants du centre de loisirs et aux résidents de la maison de retraite du village, de 14 h à 16 h suivie d'une collation/goûter le mercredi 21 mai 2025.

Il est proposé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, de

- De valider la date du 21/05/2025
- D'approuver l'organisation d'une activité ce jour-là
- D'autoriser Mme. la présidente ou Mme la vice-présidente à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

## 6) Activités Jeunes : vacances avril 2025

Madame la Vice-Présidente propose d'organiser une demi-journée PAINTBALL pendant les vacances d'avril (jeudi 17 avril de 13h30 à 16h30) à chemin de la Grand Combe, Route d'Argilliers à VERS PONT DU GARD.

Elle précise que cette activité est réservée exclusivement aux enfants domiciliés sur la commune nés entre 2011 et 2017(8 à 14 ans) avec un nombre de 30 places. Les enfants seront déposés directement sur le lieu de l'activité.

La durée de l'activité est de 3h environ, le gouter sera offert à l'issue de la partie.

Il est proposé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- D'approuver l'organisation de cette activité le 17 avril 2025 de 13h30 à 16h30
- D'approuver le nombre de 30 participants maximum.
- D'approuver que cette activité soit réservée aux enfants domiciliés sur la commune de Castillon du Gard nés entre 2011 et 2017.
- D'approuver le paiement de l'entrée au PAINTBALL de VERS pour les enfants dont le dossier d'inscription a été déposé en mairie de Castillon du Gard avant la date de clôture des inscriptions fixée notée sur l'affiche
- D'approuver la commande d'un gouter pour 30 personnes
- Décider que trois membres du CCAS accompagneront le groupe lors de cette sortie (Brigitte PEYRO, Carole GOUMENT, Yannick ODE)
- D'autoriser Mme la Présidente ou Mme la vice-présidente à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

## 7) Prime de naissance 2025

Mme la Vice-Présidente propose d'offrir à chaque naissance un coffret OOPLA. Ce kit est composé de 3 économiseurs d'eau pour les robinets, 1 économiseur d'eau pour la douche, 6 joints de rechange et 1 fiche pédagogique en papier, qui permet d'économiser davantage d'énergie et d'eau.

Oopla est une entreprise française à mission solidaire et sociale, qui fabrique donc ce kit économiseur d'eau. Les produits qui composent ces kits sont français et italiens. La fabrication et l'assemblage de ceux-ci visent l'insertion sociale et professionnelle de personnes adultes handicapées. Le bien-être humain et l'environnement sont au cœur des préoccupations de cette marque engagée. Le kit économiseur d'eau permet donc de réellement préserver cette ressource si importante qu'est l'eau. Il renforce la lutte contre le gaspillage de l'eau et contre la répartition inégale de celle-ci à travers le monde. Il participe de manière active et efficace à la diminution de notre consommation d'eau quotidienne. Il s'agit donc d'une solution bénéfique pour l'environnement, qui est de plus très facile à adopter.

Les conditions d'obtention restent identiques à savoir acte de naissance et/ou transcription de naissance faisant foi avec mention du domicile sur la commune sous condition d'obtenir les documents maximum six mois après la naissance de l'enfant.

En outre par cette initiative, il y a lieu de sensibiliser sur la ressource en eau, indispensable pour l'avenir et donc de ces nouveaux nés. Cette action est donc symbolique.

Il est proposé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, de

- d'approuver la proposition ci-dessus.
- décider que cette délibération prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- d'autoriser Mme. la Présidente ou Mme la Vice-présidente à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

## Questions diverses

- Point repas des ainés – février 2025
- Point après-midi jeux du 21 février 2025
- Proposition colis de Noel

Fin de la séance à 20H00